

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES
POSTES**

Délibération : **12.2018.082**

Transmis en préfecture le :

12 décembre 2018

Séance du : **11 décembre 2018**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2018**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **5 décembre 2018**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS,
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard
GUEDON, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Odette BONTOUX, Isabelle PICHERIT, Olivier
BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Aurélien
CALLIGARO

Pouvoirs :

Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Isabelle
PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Olivier
BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie
JANAS à Roland CRIMIER, Aurélien CALLIGARO à
Jean-Philippe LACROIX

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte les derniers recrutements de la collectivité notamment le remplacement du responsable travaux entreprises du service superstructures dont le grade est différent de celui du collaborateur parti

Grade et emplois	CAT	Effectifs budgétaires au 10/12/18	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à créer	Poste à supprimer	Effectifs budgétaires au 11/12/2018	Dont TNC
FILIERE TECHNIQUE								
Technicien principal 2ème classe	B	2	2		1		3	

Filière technique : création d'un poste de Technicien principal 2ème classe à Temps Complet

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création de poste cité ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence la modification ci-dessus apportée au tableau des effectifs du personnel communal;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la Commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.